

# **SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 9 AVRIL 2021**

**L'an** deux mille dix-vingt-un **Le Neuf Avril** à quatorze heures

**Le conseil Municipal,**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique,  
sous la Présidence de Monsieur BIANCHI Christophe - Maire –

**Présents :** BONDIL Claude - ARNOUX Chantal – CLERC Alain - MARIN  
Caroline - ARNAUD Claude – MOSSO Anne-Marie – FAUCON  
Jean-Paul – GIORDANENGO Isabel – LAGARDE Gérard –  
DUMAY Chantal - REIGNIER Jean-Luc – FAGET Solange -  
BONDIL Jean-Philippe – LOYER Bernard – ESCUDIER  
Jacqueline – DUBOIS Christophe

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusée :** PERNIN Valérie donne procuration à BIANCHI Christophe  
VALIER Karine donne procuration à ARNOUX Chantal

A quatorze heures, Monsieur Christophe BIANCHI déclare que la séance est ouverte.

Les Conseillers municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 04.04.84, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du CONSEIL MUNICIPAL.

**Mme MARIN Caroline est élue secrétaire de séance à l'unanimité.**

Les conseillers ayant tous reçu un exemplaire de la séance du 26 Mars 2021, ont tous été d'accord pour passer directement à l'approbation des textes sans relecture préalable.

Les membres de l'Assemblée Municipale ont été invités à formuler leurs observations et le cas échéant, à les inscrire à la suite du procès-verbal. Après quoi, les membres du CONSEIL MUNICIPAL ont été appelés à approuver ces documents et à signer le registre des délibérations.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres de l'Assemblée Municipale.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale :

**ORDRE DU JOUR**

- Compte administratif et compte de gestion – exercice 2020
- Affectation de résultat
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021
- Budget Primitif – exercice 2021
- Subvention au CCAS

L'ordre du jour ainsi proposé est accepté à l'unanimité.

*Monsieur le Maire remercie Monsieur le Trésorier de sa présence pour ce Conseil.*

## Séance du 9 Avril 2021

*Monsieur le Maire s'absente de la salle et laisse la présidence à Monsieur Claude BONDIL.*

Monsieur Christophe DUBOIS demande à Monsieur Claude BONDIL d'exercer son pouvoir de police pour supprimer le papier « 16/3 » de Monsieur Claude ARNAUD. Il trouve cela déplorable.

*Monsieur Claude ARNAUD répond à Monsieur Christophe DUBOIS qu'il fait ce qu'il veut et qu'il n'a pas de leçons à lui donner.*

Monsieur Bernard LOYER soulève l'absence de sincérité du budget 2020 au vu d'une réalisation sur les opérations d'investissement de seulement 8 %.

*Monsieur Claude BONDIL indique qu'il n'y a pas de problème de sincérité. Il est nécessaire dans un budget d'intégrer des programmes qui ne seront pas réalisés sur l'année en cours. Il prend comme exemple le programme de la réhabilitation de l'habitat insalubre (RHI) qui est un projet ouvert depuis 2019 mais qui s'inscrit sur plusieurs années et est donc conservé grâce aux restes à réaliser. En effet, un tel programme ne peut pas être réalisé techniquement et administrativement sur une seule année. En outre, il précise que les montants inscrits sur le budget 2020 n'ont pas été fait au hasard. Il est évident que toutes les opérations ne peuvent pas être réalisées sur une même année mais il est nécessaire de les inscrire pour permettre à ces projets d'avancer. De plus, l'année 2020 a été marquée par la pandémie et un ralentissement des investissements.*

Monsieur Bernard LOYER soulève qu'il n'y a pas que la pandémie qui explique cela puisqu'en 2019 il a constaté le même écart entre le budget et le compte administratif.

*Monsieur Claude BONDIL indique que l'inscription de ces programmes est nécessaire. Cela relève la volonté politique de la municipalité et ne remet pas en cause la sincérité d'un budget.*

Monsieur Bernard LOYER soulève que des crédits annulés sur le compte administratif 2020 de l'ordre de 100 000 € se retrouvent dans les propositions nouvelles du budget primitif 2021.

*Monsieur Claude BONDIL explique que les comptes de la commune sont arrêtés au 31 décembre et que durant le mois de décembre Monsieur le Maire inscrit les dépenses engagées dans les restes à réaliser.*

Monsieur Christophe DUBOIS demande l'explication de l'apparition des restes à réaliser dans les crédits annulés.

*Monsieur Claude BONDIL explique le fonctionnement des restes à réaliser. Tout ce qui n'est pas dans les restes à réaliser devient des crédits annulés sur le compte administratif. Concernant les crédits annulés qui n'ont pu être mis dans les restes à réaliser, ils peuvent être repris en propositions nouvelles sur le nouveau budget primitif.*

Monsieur Christophe DUBOIS indique que ce mécanisme gonfle le budget primitif.

*Monsieur Claude BONDIL répond que ce n'est pas le cas.*

Monsieur Christophe DUBOIS soulève que les subventions présentées au chapitre 13 et qui passent dans les restes à réaliser peuvent arriver à échéance. Cela fausse le budget primitif.

*Monsieur Claude BONDIL indique que c'est le même principe que pour les dépenses. Les recettes qui sont dans les restes à réaliser ne peuvent être inscrites si elles ne sont plus d'actualité.*

Monsieur Christophe DUBOIS demande si on a le droit de les laisser dans les restes à réaliser.

*Monsieur Claude BONDIL répond qu'à partir du moment où la commune a les arrêtés d'attribution des subventions, elles peuvent être inscrites dans les restes à réaliser.*

Monsieur Christophe DUBOIS soulève l'absence de subvention de la DLVA dans le compte administratif et demande si la commune a fait des demandes de subvention auprès de la DLVA.

*Monsieur Claude BONDIL indique qu'en 2020 il n'y avait pas de fonds de concours. Il précise qu'en 2021, la DLVA a changé ses attributions d'aides. Il n'y aura plus de fonds de concours.*

Monsieur Christophe DUBOIS indique qu'il a fait le tour des principales questions qu'il avait à poser.

*Monsieur Claude BONDIL réaffirme la conformité du compte administratif 2020 avec le compte de gestion 2020 présenté par Monsieur le Trésorier.*

**N° 18-2021/03 COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION ANNEE 2020 – BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire présente au CONSEIL MUNICIPAL, le compte administratif de l'exercice 2020 pour le **Budget Général**.

Monsieur le Maire s'étant retiré pour permettre aux conseillers de délibérer et de voter, Monsieur Claude BONDIL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, assure la présidence.

Ce document est examiné et discuté chapitre par chapitre.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	Prévues	2 145 780.11 €	Réalisées	1 980 899.45 €
RECETTES	Prévues	2 145 780.11 €	Réalisées	2 256 223.12 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Prévues	3 074 927.84 €	Réalisées	357 706.35 €
RECETTES	Prévues	3 074 927.84 €	Réalisées	1 173 227.60 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : 1 090 844.92 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE AUQUEL EST INTEGRE : 896 741.95 €

**Entendu cet exposé,**

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,**

**0 Contre – 3 Abstentions – 14 Pour,**

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**VOTE** le compte administratif du **Budget Général** pour l'exercice 2020, conforme au compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier, qu'il **VOTE** également

**Visa Préfectoral : 15/04/2021**

**Affichage Mairie : 15/04/2021**

**Transmis en Préfecture : 15/04/2021**

## Séance du 9 Avril 2021

*Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil et reprend la présidence de la séance.*

Monsieur Christophe DUBOIS soulève qu'un excédent important en section d'investissement est inscrit. Il soulève une absence de réalisation des projets annoncés. Il demande une analyse.

*Monsieur Claude BONDIL indique que des projets ont été décalés à cause du COVID. Ils seront réalisés en 2021. Il soulève que certain projet comme la place Saint Antoine ont été repoussé pour permettre au SDE 04 et à Orange d'enfourer les réseaux avant que la commune ne commence la réfection de la place.*

*Monsieur le Maire prend également l'exemple du projet de la réhabilitation de l'habitat insalubre. Il indique que le projet est ambitieux mais très long et s'étend plusieurs années. La commune avance sur ce projet chaque année.*

*Monsieur Claude BONDIL ajoute que beaucoup de projets sont en gestation mais avancent à leur rythme.*

### **N° 19-2021/03 AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET GENERAL**

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 du **budget général**,

**Statuant sur l'affectation du résultat** de fonctionnement de l'exercice 2020.

Constatant que le compte administratif de ce budget présente le résultat suivant :

#### Résultat de l'exercice 2019

INVESTISSEMENT	-	261 603.94 €
FONCTIONNEMENT	+	241 161.49 €
Virement à la section d'Investissement :		682 627.72 €

#### Résultat de l'exercice 2020

INVESTISSEMENT	+	815 521.25 €
FONCTIONNEMENT	+	275 323.67 €

#### Restes à Réaliser 2020 « INVESTISSEMENT »

DEPENSES		2 310 216.70 €
RECETTES		1 559 461.23 €
SOLDE		750 755.47 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement)

**Entendu cet exposé,**

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,  
0 Contre – 3 Abstentions – 16 Pour,**

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<u>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020 :</u>	327 067.83 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement c/1068 :	181 081.35 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement :	145 986.48 €
<u>Déficit global cumulé au 31/12/2020 :</u>	0.00 €
<u>Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2020 :</u>	569 674.12 €

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

**Visa Préfectoral : 15/04/2021**  
**Affichage Mairie : 15/04/2021**  
**Transmis en Préfecture : 15/04/2021**

## Séance du 9 Avril 2021

*Monsieur Claude BONDIL prend la parole pour expliquer le changement dans la fiscalité locale en 2021. Il indique que si le prélèvement FNGir date de quelques années maintenant, en 2021, la loi de finance a modifié la fiscalité locale en créant un coefficient correcteur permettant de compenser la récupération de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les communes. Dans ce cadre, nous contribuons à ce coefficient à hauteur de 279 451 €. Il précise que le taux qui sera inscrit sur la feuille d'impôt des particuliers sera de 46.03 % mais que ce n'est pas le fait d'une modification du taux par la commune.*

Monsieur Christophe DUBOIS indique qu'on a la maîtrise du taux mais pas de la base. Il demande où en est la promesse des élus de la majorité relative à une baisse des impôts. Monsieur le Maire indique que sur le programme des élus de la majorité, il était bien indiqué une baisse des impôts mais il précise que celle-ci aura lieu pendant la durée du mandat.

### **N° 20-2021/03 VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2021**

Monsieur le Maire présente au CONSEIL MUNICIPAL l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 et précise qu'un prélèvement pour la commune s'élevant à 140 743 euros est prévu concernant la garantie individuelle des ressources (GIR) et qu'une contribution coefficient correcteur s'élevant à 279 451 € sera appliqué à la Commune.

Sur proposition du Maire, ses explications étant entendues,

**Entendu cet exposé,**

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,**

**0 Contre – 3 Abstentions – 16 Pour,**

**VOTE** les taux des taxes communales ainsi que les produits attendus :

#### **Produit fiscal attendu pour 2021 :**

- Foncier bâti	2 660 000	x	46.03 %	=	1 224 398 €
- Foncier non bâti	53 300	x	78,34 %	=	41 755 €

Soit un total de 1 266 153 €

Le coefficient de variation proportionnelle est donc de 1,000000.

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

**Visa Préfectoral : 15/04/2021**

**Affichage Mairie : 15/04/2021**

**Transmis en Préfecture : 15/04/2021**

## Séance du 9 Avril 2021

Madame Jacqueline ESCUDIER demande à quel programme correspondent les frais d'études prévus à l'article 2031.

*Monsieur le Maire indique que les frais d'études concernent les programmes suivants : cimetière, aménagement carrefour Hilarion Bourret, étude de sol de la caserne de pompier, ... Il précise qu'il va présenter le budget par chapitre et qu'il reviendra à la fin sur les différentes opérations prévues.*

*Monsieur Claude BONDIL indique que la présentation du budget se fait par chapitre et que l'on affecte plus les subventions aux opérations correspondantes.*

*Monsieur le Maire précise également que les subventions ne peuvent pas être prévues au budget tant que la commune n'a pas reçu les arrêtés officiels des institutions.*

*Monsieur le Maire présente les différentes opérations.*

Monsieur Bernard LOYER demande à quoi correspond le programme de la chapelle Saint Maxime.

*Monsieur le Maire indique que le programme correspond à des travaux divers sur la chapelle.*

Madame Jacqueline ESCUDIER demande à quoi sert la somme prévue sur la vidéo-protection.

*Monsieur le Maire répond que cela correspond à des ajouts de caméras.*

Madame Jacqueline ESCUDIER demande à quoi correspond la somme prévue pour la cantine.

*Monsieur le Maire répond que cela correspond à l'isolation phonique du bâtiment de la cantine.*

Monsieur Christophe DUBOIS demande si la somme prévue sur le programme du site internet est pour la mise en place de la page dédiée à l'opposition.

*Monsieur Alain CLERC répond que cette somme a pour but de programmer une page personnalisée pour les commerçants. Il n'est pas prévu de mettre en place une page pour les élus minoritaires. Il précise que le site internet de la commune n'est pas un site d'expression politique. Il est géré seulement par les agents de la commune. Il est dédié à l'information des citoyens.*

Monsieur Bernard LOYER soulève que la numérotation de la commune prend un certain temps et demande quand est ce que celle-ci sera faite.

*Monsieur Alain CLERC répond que les rues ont été nommées et que les numéros ont été attribués. Les citoyens pourront avoir un changement de numéros. Le fichier de la numérotation a été transmis sur le site data.gouv.fr. Du côté de la commune, tout est réalisé.*

Madame Jacqueline ESCUDIER demande si la somme prévue pour la cathédrale sera utilisée pour la réfection de la toiture.

*Monsieur le Maire répond que ce n'est pas pour la toiture mais pour les enduits intérieurs ainsi qu'une étude.*

Madame Jacqueline ESCUDIER demande si la procédure sur la garantie décennale de l'entreprise ayant réalisée les travaux est terminée.

*Monsieur le Maire répond que la procédure est en cours auprès de notre assurance.*

Madame Jacqueline ESCUDIER demande si la porte Samson est classée.

*Monsieur le Maire répond que celle-ci est classée et qu'une subvention sera demandée à la DRAC.*

Monsieur Christophe DUBOIS relève que Monsieur le Maire a été interpellé lors du dernier Conseil par Madame Jacqueline ESCUDIER sur le passage des véhicules lourds au niveau de la porte Samson et des conséquences sur la route. Il précise que Monsieur le Maire devait intervenir auprès de la DLVA.

*Monsieur le Maire répond que le nécessaire a été fait. Pour les prochains travaux, une limitation de tonnage sera faite.*



*Monsieur Claude BONDIL rappelle les restes à réaliser prévus.*

Monsieur Christophe DUBOIS indique que c'est bien d'avoir un gros budget mais que celui-ci est disproportionné par rapport aux réalisations. Pour lui, il n'est pas sincère.

*Monsieur Claude BONDIL répond que les élus ont travaillé sur ce budget et que les projets qui ont été prévus vont se réaliser.*

Monsieur Christophe DUBOIS constate une difficulté de mener à terme les projets annoncés. Il soulève que quand on regarde ce qui a été réalisé, on est en droit de se poser des questions.

*Monsieur Claude BONDIL répond qu'il peut se poser des questions mais que la commune a une vie depuis 1789 et que la critique est facile.*

### **N° 21-2021/03 BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET GENERAL**

Sur proposition de Monsieur le Maire, ses explications étant entendues,

**Entendu cet exposé,**

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,  
3 Contre – 0 Abstention – 16 Pour,**

**VOTE**, chapitre par chapitre, le **BUDGET PRIMITIF 2021 du budget général**  
dont la balance générale suit :

#### **EXPLOITATION**

DEPENSES	2 347 939.48 €
RECETTES	2 347 939.48 €

#### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES	3 227 229.83 €
RECETTES	3 227 229.83 €

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer les opérations comptables qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

## **Séance du 9 Avril 2021**

Madame Jacqueline ESCUDIER précise que depuis qu'elle a été élue au CCAS, elle n'a été conviée qu'à une seule réunion.

*Monsieur le Maire répond qu'elle a reçu ce matin une convocation pour la prochaine séance du CCAS.*

Madame Jacqueline ESCUDIER indique qu'elle n'a rien reçu.

*Monsieur le Maire précise qu'elle est bien dans la liste des envois et qu'il ne peut pas se permettre de ne pas l'inviter étant donné que cette convocation est obligatoire. Il va demander au service de contrôler que l'envoi a bien été fait.*

### **N° 22-2021/03 SUBVENTION AU CCAS**

Monsieur le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL que le Budget relatif au Centre Communal d'Action Sociale « C.C.A.S. » fonctionne grâce à une participation du budget de la Commune. Il propose, à cet effet, de subventionner ce budget.

**Entendu cet exposé,**

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** de verser une subvention d'équilibre au budget du C.C.A.S. s'élevant à 13 000,00 euros pour son fonctionnement pour l'exercice 2021

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer les opérations comptables qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

*Monsieur le Maire remercie Monsieur le Trésorier pour son travail et son aide sur l'élaboration du budget 2021.*

**Visa Préfectoral : 15/04/2021**

**Affichage Mairie : 15/04/2021**

**Transmis en Préfecture : 15/04/2021**

## Séance du 9 Avril 2021

### Questions orales :

#### **Question orale présentée par Jacqueline Escudier :**

« Les élus majoritaires et minoritaires participent à de nombreuses réunions externes (DLVA, Parc du Verdon, SDE04...). Au cours de ces réunions, des points concernant directement Riez sont abordés. Il est important que le conseil municipal en soit informé. Est-il possible, lors de chaque conseil municipal, que les élus ayant participé à ces réunions fassent un bref compte rendu oral de ces réunions ? »

*Monsieur le Maire précise que quand il y a une information importante et intéressante, on la fera passer.*

Monsieur Christophe DUBOIS rappelle qu'ils ont participé aux réunions sur l'élaboration de la charte du PNRV et demande s'ils peuvent retranscrire à chaque début de conseil leurs informations sur ces réunions.

*Monsieur le Maire répond qu'il leur sera laissé deux minutes pour cela au prochain conseil.*

#### **Question orale présentée par Bernard Loyer :**

« Nous revenons sur le dispositif "petites villes de demain" : Nous nous réjouissons de l'annonce sur Alpes 1 le 7 avril de la future labellisation de la commune de Riez. Nous tenons à rétablir la vérité : le maire n'était initialement pas favorable au dispositif, comme il l'a explicitement indiqué en conseil municipal des 23 octobre et 27 novembre ainsi que dans l'article de La Provence du 28 novembre 2020. Il s'est rallié à la position que nous avons toujours soutenue. D'autre part, si deux communes complémentaires peuvent être labellisées dans le 04, c'est directement grâce à la députée de la première circonscription qui est fortement intervenue, contrairement à ce qu'a prétendu le maire en conseil du 12 mars. Enfin si Riez est finalement labellisée, c'est aussi du fait de la ténacité des élus minoritaires. Nous ne retiendrons toutefois que le résultat : "Riez gagnant" comme affiche un élu majoritaire sur Facebook ! L'engagement de Riez dans le dispositif "petites villes de demain" va solliciter les élus. Il nous semble opportun de créer une commission municipale spécifiquement en charge du suivi de ce dispositif. La création de cette commission peut-elle être envisagée? »

*Monsieur le Maire soulève qu'il y a plusieurs questions en une. Il précise que pour le moment il est seulement prévu la mise en place d'un groupe de travail.*

*Concernant l'implication des députés sur cette question, Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Madame la Ministre lui précisant l'implication de Monsieur Christophe CASTANER, député de la 2<sup>ème</sup> circonscription. De ce fait, il indique que s'il doit remercier des personnes, ce sera Madame la Préfète, Madame la Sous-Préfète, les services de la DLVA ainsi que Monsieur le Président de la DLVA et pour finir Monsieur Christophe CASTANER. Monsieur le Maire précise que cette réussite n'est pas le fait de Madame Delphine BAGARRY. De plus, Monsieur le Maire précise qu'il est tout à fait au courant des plaintes faites auprès de l'attaché parlementaire de Madame Delphine BAGARRY et que celui-ci a indiqué que Madame la député a seulement envoyé trois textos sur le sujet. De toute façon, il indique que le plus important c'est la réussite du projet.*

Monsieur Bernard LOYER demande pourquoi ils ont été envoyés balader à chaque fois qu'ils voulaient parler de ce sujet.

Monsieur Christophe DUBOIS indique que Monsieur le Maire a précisé sur le journal La Provence en Novembre 2020 que la commune ne rentrait pas dans les clous et ne ferait pas partie de la première vague. Il indique également que Madame

Delphine BAGARRY a œuvré et est intervenue auprès de Madame la Préfète pour Oraison et Riez.

*Monsieur le Maire indique à Monsieur Christophe DUBOIS que si ça lui fait plaisir de dire cela, il le peut.*

Monsieur Christophe DUBOIS indique que Monsieur Christophe CASTANER est très proche de Madame la Ministre.

*Monsieur Claude BONDIL précise que Monsieur Christophe CASTANER a contacté à de nombreuses reprises les élus de la Commune sur le sujet à la différence de Madame Delphine BAGARRY.*

Monsieur Bernard LOYER indique que les élus de la majorité se sont moqués d'eux.

Monsieur Christophe DUBOIS rappelle que Monsieur le Maire ne voulait pas de ce projet.

*Monsieur le Maire répond que Madame la Ministre ainsi que Monsieur PETRIGNY ont du faire un lapsus en ne citant pas Madame Delphine BAGARRY.*

Monsieur Christophe DUBOIS précise qu'au final il retient que le résultat pour la commune et qu'il souhaite travailler en cohérence.

### **Question orale présentée par Christophe Dubois :**

« Les services de la sous-préfecture contactés la semaine dernière nous ont informés que l'absence de PLU serait bloquante pour la mise en œuvre du dispositif "petites villes de demain". Le PLU était promis "dans les plus brefs délais" par le maire élu en 2014. Cette promesse n'a pas été tenue. Pourquoi ? Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelles sont les dispositions qui vont être mises en œuvre pour finaliser le PLU et à quelle échéance ? »

Monsieur Christophe DUBOIS précise que Monsieur le secrétaire général de la Sous-Préfecture lui a indiqué avant l'annonce officielle que la commune était retenue pour l'opération « Petites Villes de Demain ». Il indique que l'absence de PLU sera bloquant dans l'élaboration du projet « Petites Villes de Demain ».

*Monsieur le Maire précise que le PLU n'est pas bloquant. Il en a parlé avec Madame la Préfète. Il y aura une coordination avec le PLU.*

Monsieur Christophe DUBOIS indique que « Petites Villes de Demain » est un projet global qui passe par le PLU.

*Monsieur le Maire répond que les élus travaillent sur le PLU mais aucune date ne sera donnée quant à sa finalisation pour éviter que cette date ne soit reprise à son rencontre.*

Monsieur Christophe DUBOIS soulève que les élus minoritaires sont exclus de tout en l'absence de commissions.

*Monsieur le Maire indique qu'à la prochaine commission du PNRV le 22 Avril 2021, Monsieur Gérard LAGARDE va proposer l'étude du transport par câble pour les sites Riez - Sainte-Croix-du-Verdon – Moustiers-Sainte-Marie et La Palud – Chalet de la Maline – Parking du point sublime de Rougon, ainsi que la création d'une voie de circulation verte le long du Colostre de Roumoules à Saint Martin de Brômes.*

Madame Jacqueline ESCUDIER soulève qu'il n'est plus prévu dans l'ordre du jour les questions diverses. De ce fait, les élus de l'opposition ne sont pas au courant de ce qui se passe sur la commune.

*Monsieur le Maire répond qu'il est étonné que Monsieur le secrétaire général de la Sous-Préfecture ne les tienne pas au courant de ce qui se passe sur la Commune.*

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance portant le numéro 03 et comptant 5 délibérations numérotées 18-2021/03 à 22-2021/03 est levée à 15 heures 32 minutes.

**Signature des Conseillers présents :**

BIANCHI Christophe

---

BONDIL Claude

---

ARNOUX Chantal

---

CLERC Alain

---

MARIN Caroline

---

ARNAUD Claude

---

MOSSO Anne-Marie

---

FAUCON Jean-Paul

---

GIORDANENGO Isabel

---

LAGARDE Gérard

---

DUMAY Chantal

---

REIGNIER Jean-Luc

---

FAGET Solange

---

BONDIL Jean-Philippe

---

LOYER Bernard

---

ESCUDIER Jacqueline

---

DUBOIS Christophe